

# LA “NÉGATION DE LA DÉMOCRATIE” DU SÉNATEUR MARINI

LE 13 NOVEMBRE 2012 CLAIRE BERTHELEMY

Le président de la commission des finances, le sénateur UMP Philippe Marini, présentait hier soir son rapport pour une fiscalité du numérique neutre et équitable. En priant l'exécutif d'agir aux niveaux local, européen et international. Et en évitant de répondre aux questions un peu trop précises.



Ce lundi soir, Philippe Marini, président de la commission des finances du Sénat, répondait aux questions des internautes sur une bulle vidéo Google+ (ce qui est assez drôle en passant, au vu de ce que Google encaisse en ce moment) et sur YouTube. Modéré (et motivé ?) par **Erwann Gaucher, Antoine Bayet, Richard Menneveux et Guillaume Champeau**, le sénateur de l'Oise présentait sa *“fiscalité numérique neutre et équitable”*. Florilège des questions sur la concurrence, l'optimisation fiscale des géants du web et leurs bénéfiques records.

## Le point de départ

La position de Marini est assez claire (sur le site du Sénat en tout cas) : les profits qu'engrangent les grandes entreprises du Net grâce à la fiscalité est devenue *“une véritable question de société”*. Il **explique** :

“

***Les médias ont popularisé le sujet et évoquent de plus en plus les montages fiscaux et les sommes soustraites par ces entreprises, du fait des insuffisances de législation.***

”

Les insuffisances de législation taclées par Marini ne sont autres que la facilité (la dextérité ?) avec laquelle les géants du Net vont chercher de meilleurs taux d'imposition au Luxembourg et en Irlande, et jouent avec la TVA sur les biens immatériels. Stratégies infailibles. **Le cas d'Apple** ayant payé 7 millions d'euros d'impôts en France alors qu'il ne déclare “que” 257 millions d'euros de chiffre d'affaires (officiellement, puisqu'officieusement,

ses revenus français avoisinent 3,5 milliards), est édifiant. Google l'est tout autant et il y a fort à parier que Microsoft, sous le coup d'un contrôle fiscal – et d'une descente musclée d'officiers de police judiciaire – en juin dernier, fasse les frais d'un redressement du même ordre que celui demandé à Google.

**Sénat** 10:56 - En mode public

Quelle fiscalité pour internet ? Discussion en direct (hangout), aujourd'hui à 18h30, avec Philippe Marini, président de la commission des finances du Sénat.

+Numerama, +FrenchWeb, +Le Lab d'Europe 1 et +Erwann Gaucher interrogeront Philippe Marini.

À suivre sur sur cette page !



## Le point Lex Google

Philippe Marini, interrogé par Antoine Bayet, précise dès le départ : l'origine des travaux émerge de la situation des finances publiques et du souci de "voir les assiettes fiscales les plus modernes (sic) échapper à une taxation". La poursuite de cette mission a été le jeu d'auditions des acteurs : Dublin pour Google, Londres et Rome pour rencontrer les parlementaires et Bruxelles au lendemain de la Lex Google allemande pour participer à un forum organisé par des professionnels de grands groupes de services d'information et de culture. Devenu président de la commission des finances, Marini ne chôme pas et il l'assume.

Quelle est la ligne à ne pas franchir pour un parlementaire concernant la Lex Google a été le premier point soulevé par Guillaume Champeau de *Numerama* : pour justifier une redevance, la Lex Google oblige à créer un droit voisin, supérieur au droit d'auteur pour protéger les oeuvres et ajouter des interdictions. Effectivement, Cédric Manara, juriste spécialiste de la propriété intellectuelle et d'Internet, expliquait sur *Owni* :



***C'est la création d'un droit qui protège les sociétés de presse. Même si elles publient trois ou quatre lignes sur n'importe quelle actualité, elles sont de fait protégées. Non pas pour leur contenu, mais en leur qualité d'organisme de presse. C'est la création d'un droit équivalent au système de l'Ancien régime, la création d'un privilège. Pourquoi protéger un organisme de presse plutôt que d'autres contenus ? C'est un problème. Et si c'est ça la politique actuelle à l'heure du débat sur la propriété intellectuelle à l'heure du numérique, alors ce n'est pas bon signe.***

La ligne rouge, expliquée par le sénateur, est surtout la possibilité de faire comme les Allemands en créant un droit à l'indemnité : *"si les deux parties, éditeurs et agrégateur ou moteur de recherche, sont d'accord, c'est très bien"*. Si les deux parties ne s'entendent pas, les tribunaux pourraient intervenir pour valoriser ce que *"l'agrégateur devra reverser à l'éditeur ou l'auteur du contenu, le texte ne se prononce en rien sur la valorisation ou l'évaluation des droits"*. Ah.

Mais *"si Google réplique ?"* demande Erwann Gaucher, et supprime les sites d'informations de son moteur de recherche ? *"Quand on écoute Google, et il faut toujours écouter toutes les parties dans un sujet complexe, la réalité apparaît elle-même quelque peu nuancée"* répond Marini. Nuancée ? Oui, parce que Google dit que son moteur de recherche et Google News ne font pas apparaître d'insertion de publicité de manière directe ou systématique. Mais la réponse de Google ne tient pas compte du fait qu'elle est aussi une société dont la finalité est *"la captation du marché publicitaire"* précise le sénateur :

“

***L'exploitation des supports publicitaires sur la toile est le coeur du réacteur Google, tout le monde le sait et c'est une évidence et il y a là une réalité qui peut rendre complexes les évaluations des dommages versés à des éditeurs dont les contenus seraient exploités à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été conçus. La menace de représailles qui émane de Google et qui a un caractère très antipathique est à l'opposé de l'image que voudrait donner la firme. La menace publique est assez difficile à accepter<sup>1</sup> et je mesure mes mots. Cette réaction assez déplorable a été un peu comme un masque qui tombe, un masque de bonne intention.***

”

Nous n'aurons pas la réponse du cas où Google répliquerait. Dommage.

## Le point fiscalité numérique

À la Lex Google succède celui sur la fiscalité numérique, enchaînement limpide : après discussion sur la possibilité de taxer une entreprise telle que Google pour son indexation des sites de presse et les enjeux d'une telle mesure, rien de tel pour continuer que de définir les politiques fiscales. En l'occurrence Philippe Marini attend avant tout de l'exécutif (en félicitant *"le pouvoir"* de la mission dite Collin et Colin – du nom de leur rapporteurs – et la mission *"très ambitieuse"* confiée à Pierre Lescure sur l'acte II de l'exception culturelle à la française) qu'il prenne position et agisse sur trois plans distincts : national, européen *"qui suppose d'exprimer une volonté et de se placer clairement dans la logique de l'axe franco-allemand"* et mondial *"pour faire évoluer les concepts de la fiscalité"* . Le chantier est bien vaste.

Richard Mennevieux<sup>2</sup> a fait parvenir une question sur les pouvoirs de l'État en matière d'action pour développer une fiscalité européenne ou pour appliquer une autre fiscalité. Développer une fiscalité européenne c'est avoir un poids conséquent donc. Appliquer une autre fiscalité c'est utiliser la législation française en prenant garde de ne froisser aucun des acteurs. La diplomatie reste de mise, même quand il s'agit de milliards et pour Philippe Marini, rien ne différencie l'optimisation fiscale et la fiscalité du secteur numérique aux autres secteurs. Seulement :

“

***Il existe des interlocuteurs très puissants avec une claire conscience de leurs intérêts et qui font de l'arbitrage de législation. On ne saurait leur reprocher, peut-être d'un point de vue moral, mais ce n'est pas leur première motivation. D'après ce que nous savons d'un journal satyrique du mercredi<sup>3</sup>, l'administration fiscale française a entrepris***

***une campagne de vérification auprès d'un certain nombre de groupes et pas seulement Google. S'agissant de Google, on évoque un enjeu supérieur au milliard d'euros en droit à redresser. Mais ayant lu l'article je crois que ces informations sont puisées auprès d'une bonne source. [...] Le fisc français est tout à fait dans son rôle lorsqu'il s'efforce de reconstruire la réalité économique au-delà des apparences juridiques et s'appuie sur la notion d'abus de droits.***



La question – pour Guillaume Champeau – se pose aussi hors les optimisations fiscales et autres manipulations de trésorerie “scandaleuses” : même en s’attaquant à la fiscalité des grands groupes, “c’est pas plus facile que d’aider les petites entreprises à devenir grandes ?”

La tentation de glisser sur la Google à la française – ou à l’européenne – est bien grande, tentation sur laquelle ne glissera pas le sénateur. Il expliquera quand même que l’Europe “bat sa coulpe” parce que les problèmes économiques et le système ont fait défaut pour concurrencer le géant de la recherche en ligne. Et ce, même si certains régimes fiscaux favorisent l’innovation “comme pour les entreprises innovantes” et que le sénateur reste sceptique sur ces mesures d’une “grande complexité” :



***Un écosystème permettant de faire émerger de grands acteurs est-il possible ? C’est une question qui demeure ouverte. On ne peut pas se satisfaire d’une situation où l’on dépend complètement d’un algorithme fait ailleurs ou de clés d’accès pour certains programmes qui peuvent être utilisées et où les conditions peuvent varier de façon arbitraire.***



## “Négation de la démocratie”

Mais le calendrier de la législation est un calendrier lent, loin de celui du web ; et le sénateur est bien impuissant à expliquer que les discussions avec l’OCDE peuvent prendre 5 à 10 ans avant d’aboutir, quand la directive qui permettra de taxer les entreprises vendant de l’immatériel dans le pays de l’acheteur commencera à entrer en vigueur en 2015 jusqu’en 2019. “Le différentiel entre le taux de TVA français et celui du Luxembourg, c’est une hémorragie” pour la France ajoute le sénateur.

Et de préciser suite à une question Twitter que l’État perd 500 millions en ressources et un peu moins d’un milliard en TVA. Soit pour Philippe Marini, 1,3 milliard d’euros de manque à gagner. Mais le temps numérique encore une fois est un temps rapide et “ces chiffres progressent vite parce que le marché publicitaire sur le net est en forte expansion – 15% par an en ordre de grandeur – donc les enjeux sont extrêmement croissants”.

Conclusion “le sujet est extrêmement difficile [...] mais en même temps c’est un sujet qui concerne l’ensemble des internautes, donc le grand public et c’est même presque un sujet de société car des entreprises, aussi remarquables soient-elles, qui créent et imposent leurs lois sur notre territoire dans une pure logique économique et d’optimisation fiscale, c’est une négation de la démocratie”.

À l’expression négation de la démocratie, il fallait entendre que les bénéfices devraient être également répartis grâce à une régulation et une politique bien à sa place.



**“GOOGLE EST UN CONTRE-POUVOIR POLITIQUE”**

**Le patron de Google, Eric Schmidt, était reçu par le président français avant-hier. Sur la table, un dossier législatif ...**

Illustration par **psd** [CC-by]

1. La diffusion de la note blanche aux cabinets ministériels “pour les mettre en garde”, ndr [↗]

2. excusé [↗]

### GALUEL

le 13 novembre 2012 - 16:10 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Mais si on avait pas bafoué depuis 40 ans les trois libertés économiques ? Aurait-il eu un seul Google monopolistique ou bien une plétore de moteurs de recherches algorithmiques ?*

*Si on respectait les droits de l'homme et les trois libertés économiques, en combien de temps des millions de nouveaux entrants à n'importe quelle date, en 2012, en 2015, en 2020 ou 2040, pourraient créer plétore d'entreprises décentralisées, plétore de moteurs de recherche décentralisés tels Yaci.*

*Comment donc le centralisateur s'étonne-t-il que les codes privés (de libertés) auxquels il se conforme depuis 40 ans puissent donner autre chose que des pôles économiques privés (de libertés) et centralisés ?*

<http://www.creationmonetaire.info/2011/09/le-monopole-du-code-monetaire.html>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 14 novembre 2012 - 18:50 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



***L'exploitation des supports publicitaires sur la toile est le coeur du réacteur Google, tout le monde le sait et c'est une évidence et il y a là une réalité qui peut rendre complexes les évaluations des dommages versés à des éditeurs dont les contenus seraient exploités à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été conçus.***



Charabia

"rendre complexes les évaluations des dommages" : des dommages pour quoi?



***La menace de représailles qui émane de Google et qui a un caractère très antipathique est à l'opposé de l'image que voudrait donner la firme. La menace publique est assez difficile à accepter<sup>1</sup> et je mesure mes mots. Cette réaction assez déplorable a été un peu comme un masque qui tombe, un masque de bonne intention.***



Réplique typique d'un socialo-communiste à la française, à la mentalité de fonctionnaire gauchiste gagne petit et aigris.

Il faut débarrasser la France de cette engeance gauchiste UMPS.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### H16

le 14 novembre 2012 - 22:07 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Marini est comme les autres élus des deux chambres : c'est un type avide de contrôle qui ne comprend pas une miette de ce qu'il tripote. A tout hasard, on voit encore dans le lien suivant à quel point ce qui les intéresse tous, Marini inclus, c'est le contrôle, le contrôle, le contrôle, et rien d'autre : <http://h16free.com/2012/11/14/18654-la-france-doit-elle-lancer-son-google-les-deputes-disent-oui>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**SYLVAIN**

le 18 novembre 2012 - 18:03 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



On aimerait tant que l'UMP se prononce avec la même fermeté quand se sont leurs très riches électeurs qui procèdent à de similaires "optimisations fiscales" ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE